

Image not found or type unknown



Repartition charges copro.

Par **Emmanuel51**, le **06/01/2016** à **10:41**

Bonjour,

Dans le règlement de copro, il existe une clé de répartition des frais de "chauffage".

Le syndic utilise cette clé de répartition pour l'eau chaude sanitaire. (Et non les tantièmes habituels).

Est ce légal ?